

Réunion publique

Projet de prolongation de la

concession du Rhône

29 JUILLET 2020

Sault-Brénaz (Ain)

Compte rendu

I. Introduction

Depuis 1934, le Rhône fait l'objet d'un contrat de concession au travers duquel l'Etat délègue l'aménagement et l'exploitation du fleuve à un concessionnaire : la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Celle-ci se voit confier une triple mission : la production d'hydroélectricité, la navigation et l'irrigation. Cette concession fonctionne selon un modèle inédit : les revenus tirés de la production d'hydroélectricité permettent de financer les autres missions.

L'importance des enjeux socio-économiques et environnementaux du projet de prolongation de la concession actuelle a nécessité d'associer le public à son élaboration. A cet effet, une concertation préalable a été organisée du 19 avril au 30 juin 2019. Mise en place sous l'égide du Ministère de la Transition écologique, la consultation a été encadrée par un garant, Monsieur ARCHIMBAUD, afin de garantir la sincérité et le bon déroulement des échanges.

Cette année, l'Etat poursuit la démarche initiée en 2019. Il souhaite en effet recueillir l'opinion du public sur les missions d'intérêt général qu'il alloue à la CNR au travers des plans 5Rhône pour la période 2021-2026. Ces plans permettent à l'opérateur de s'impliquer à long terme dans l'aménagement du couloir rhodanien en apportant son expertise technique ainsi qu'un soutien financier à des projets soutenus par des collectivités locales ou des associations. Parmi les principales réalisations, on retiendra notamment la création de la ViaRhôna, la construction de bases de loisirs nautiques ou de passes à poissons.

Ainsi, durant tout l'été, plusieurs rencontres seront organisées avec le grand public. A cette occasion, il pourra s'exprimer et répondre à un questionnaire sur les enjeux liés à la gestion du fleuve, ainsi que sur les missions d'intérêt général que l'Etat fixera à la CNR. Le dépouillement des questionnaires et la neutralité dans l'interprétation des réponses seront assurés sous le contrôle du garant.

La consultation du public et des collectivités se poursuivra jusqu'en novembre prochain. La saisine du Conseil d'Etat interviendra par la suite, au mois de janvier 2021. Le 9^e avenant serait entériné quant à lui, au printemps prochain.

Le projet de prolongation de la concession du Rhône répond à divers enjeux. Sur le plan économique, il recouvre les problématiques afférentes au développement du transport et du tourisme fluvial ainsi que de l'agriculture. Sur la question climatique, il doit notamment répondre aux enjeux du développement de l'agriculture durable, de la réduction des gaz à effet de serre ou de la réduction de la ressource en eau. Enfin, sur le plan environnemental, le projet doit prendre en compte les aspects afférents à la qualité de l'air dans la vallée ainsi qu'à ceux de la qualité des eaux du Rhône. Il doit aussi s'attacher à traiter les enjeux en lien avec la prévention des inondations.

La prolongation de la concession marquera avant tout la continuation de son fonctionnement actuel. Elle intègre notamment :

- des missions d'intérêt général renforcées sur les territoires et déployées dans le cadre de plans pluriannuels avec des engagements financiers de 160 millions d'euros par période de 5 ans ;
- un programme d'études et de travaux supplémentaires. Ainsi, 500 millions d'euros d'investissements sont prévus pour la création et l'optimisation des ouvrages de la concession ;
- un périmètre concédé étendu en intégrant plusieurs tronçons et ouvrages aujourd'hui administrés par d'autres opérateurs.

II. Rencontre avec le public

1. Contexte

Cette première rencontre grand public s'est déroulée à Sault-Brénaz, sur la base de loisirs dédiée aux sports d'eau vive.

La consultation a eu lieu en présence de deux représentants de la CNR et du garant de la Consultation Nationale du Débat Public (CNDP) qui ont accueilli les visiteurs, les ont informés et répondu à leurs questions.

Peu de visiteurs ont entamé spontanément la discussion. Au cours de l'après-midi, les représentants de l'Institution (le garant et les représentants de la CNR) ont échangé avec une petite quinzaine de personnes dont une partie a accepté de compléter le questionnaire.

2. Thématiques abordées

Les discussions ont tout d'abord permis de faire connaître le projet de prolongation de la concession et de poursuivre des échanges abordés lors de la concertation préalable en 2019.

CNR - son origine, ses missions

La connaissance de la CNR et de la concession de l'Etat est très variable. Les échanges ont porté sur le modèle juridique et économique singulier de la CNR, souvent pour souligner que ce modèle semblait pertinent en l'état et ne devait pas être modifié (risque de privatisation évoqué lors de la concertation préalable et sur lequel l'Etat s'est exprimé). Parmi ces avis, certains soulignent une vigilance : la prolongation de concession doit être orientée vers plus d'exigence envers les missions d'intérêt général de la CNR.

Les travaux envisagés sur le Rhône

Selon la majorité des visiteurs ayant répondu au questionnaire, l'avenir de l'hydroélectricité sur le Rhône passe par :

- La construction, si nécessaire, de nouveaux ouvrages dans le respect de l'environnement ;
- La modernisation des ouvrages existants.

Divers travaux ont été évoqués :

- Les écluses : le projet d'écluse de Brénier-Cordon, le projet de doublement des portes des écluses. Quelques questions ont porté sur une éventuelle écluse à Sault-Brénaz.

- L'élargissement du périmètre CNR au canal de Savières. Le canal a besoin de travaux de confortement mais certains interlocuteurs craignent la réalisation de travaux d'agrandissement. La CNR a indiqué qu'une concertation aurait lieu de façon spécifique sur la réhabilitation écologique de ce canal et l'amélioration de ses fonctionnalités en matière de navigation. Il n'est pas envisagé d'élargissement.

- L'étude du projet de barrage à Saint-Romain-de-Jalionas. Ce dernier projet se révèle mal connu, il est souvent rattaché au projet de barrage de Loyettes, abandonné dans les années 1980. Les avis sont mitigés, les craintes portent sur la taille de cet équipement et son impact environnemental.

Les questions relatives à l'environnement

La pérennité du site de Sault-Brénaz a été abordée, ainsi que celle de la vallée bleue. La CNR a été rassurante quant à la pérennité des sites loisirs dans le périmètre de la concession.

Une attention est portée à la qualité de l'eau et la baignade dans le Rhône. Les questions d'arrosage, mais également de refroidissement des centrales nucléaires ont été abordées.

La hausse de température de l'eau après rejet des eaux ayant servi à refroidir la centrale serait très sensible selon les kayakistes.

Parmi les visiteurs ayant répondu au questionnaire, une large partie place en tête l'ambition de « faire de la vallée du Rhône un corridor de biodiversité vivant et dynamique ».

L'extension de la concession

Des précisions ont été également demandées sur les extensions de la concession prévues au titre de sa prolongation. Une carte est disponible sur place et figure précisément ces extensions :

- Le canal de Savières permettant la jonction entre le Rhône et le lac du Bourget
- en aval du barrage de Sault-Brénaz jusqu'à la concession hydroélectrique de Cusset (EDF);
- une extension autour d'Avignon ;
- le petit Rhône ;
- le grand Rhône en aval d'Arles

La traversée de Lyon ne fait pas partie de la concession. Le barrage de Cusset en particulier est géré par EDF.

Les plans 5 Rhône

Dans le cadre de la prolongation de la concession, l'Etat prévoit de mettre en place des programmes spécifiques appelés « plans 5 Rhône » évoqués précédemment, dans le cadre desquels CNR développera des missions d'intérêt général et susceptibles de concerner :

- la production d'électricité hydraulique et autres usages énergétiques ;
- la navigation et le transport fluvial : développement de la navigation de plaisance et construction d'un nouveau terminal à conteneurs au port de Lyon ;
- l'irrigation et autres emplois agricoles : rénovation des réseaux d'irrigation, substitution des ressources fragiles par l'eau du Rhône afin de préserver d'autres cours d'eau ;
- l'environnement ;
- le développement économique, touristique et patrimonial des territoires

Ces plans ont également fait l'objet de demandes de précisions.